

Ce choix d'habilitation est uniquement fondé sur les réponses aux questions posées par le logiciel Habilitio. A bientôt sur [Habilitio](#) et sur le site [MvFormateur](#)

Votre titre d'habilitation devrait être : B0/H0V/BR/B2V/BC/HE manœuvre

Durée de la formation : 3,5 jours soit 24 H

B0/H0V : Cette combinaison de titre permettra à son titulaire de réaliser des travaux non électriques dans un environnement électrique basse et haute tension (BT, HT)

BR : ce titre permet à son titulaire d'assurer des dépannages, des connexions déconnexions, d'essais et de mesurages sur un réseau électrique ou machine de très basse tension et ou basse tension (TBT, BT). Il exerce seul ou avec un exécutant de niveau minimum **B1V**. Il peut consigner pour lui-même ou son exécutant. Electricien de métiers il sait lire un schéma électrique ou connaît l'équipement. Il a la connaissance du métier. Il est responsable du travail effectué et assure la sécurité de son éventuel exécutant et des tiers.

Il ne réalise pas de travaux au sens de la norme NF C18510 (installation neuve)

BC : ce titre permet à son titulaire de consigner pour d'autres personnes ou entreprises extérieures. Il s'assure que toutes les sources d'énergie électrique sont coupées et condamnées il veille aussi le cas échéant à réaliser les consignations mécaniques, hydrauliques, pneumatiques et rédige une attestation de consignation

B2V : ce titre permet à son titulaire d'effectuer des travaux (**au sens de la norme NF C18510**) tels que création ou modification d'une installation, sur des installations ou machines électriques très basse tension et ou basse tension uniquement (TBT, BT). Il a la charge de la bonne réalisation des travaux ainsi que de la sécurité de ses exécutants, des tiers interagissant, ainsi que des tiers présents dans son chantier.

HE manœuvre : permet à son titulaire de : Réaliser des manœuvres sur la cellule HT (déclanchement, réenclenchement)

ATTENTION HE manœuvre ne permet pas de consigner la HT, pour cela il faudrait le titre d'habilitation HC

Responsable de la demande		
Nom de l'Entreprise		
Adresse de l'entreprise		
Contact téléphonique		
Contact téléphonique mobile		
Contact mail		

Toutes autres actions électriques est interdite

Les documents que votre entreprise doit vous remettre sont :

Le titre d'habilitation, une autorisation permanente ou temporaire (bon de travail) attestation de consignation

Les EPI indispensables sont :

Visière anti-arc ou casque d'électricien, gant d'électricien, éventuellement un tapis isolant, vérificateur d'absence de tension (VAT) des outillages isolés, des appareillages de mesure conforme à la norme en vigueur et en bon état

Voici un lien de fournisseur : <http://www.catuelec.com/>

Responsable de la demande		
Nom de l'Entreprise		
Adresse de l'entreprise		
Contact téléphonique		
Contact téléphonique mobile		
Contact mail		